



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 27 MARS 2023

Vu l'article Date de la convocation : 20 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 27 mars, le Comité Syndical s'est réuni à Espace Derosne à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Patricia FASSETNET, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Rachida LAOUFI-SABER, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Michel TOURNIER,

Pouvoirs : Hervé PULICANI à Corinne BONNARD

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Guillaume GERMAIN, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2023-12 : BUDGET PRIMITIF 2023

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2023 selon la note de synthèse et l'état annexé à la présente délibération, présenté par nature et voté par chapitre budgétaire,
- d'autoriser la Présidente à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.